



**PROCÈS-VERBAL DE LA
305^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 11 h 45,
local 1092, pavillon Ringuet de l'UQTR**

Présences — Absences			
Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie humaine	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette		A
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagnés-Penix		A
Chiropratique	Marcel Veilleux		A
Ergothérapie	Ginette Aubin	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roul	P	
Finance et économie	Foued Chihi		A
Génie chimique	James Agbébavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P	
Génie industriel	François Gauthier	P	
Génie mécanique	Lotfi Toubal	P	
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière		A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'Homme	P	
Management	Cécile Fonrouge	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Hélène Désaulniers	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Bernard Michallet	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe	P	
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Charles Viau-Quesnel	P	
Psychologie	Emmanuel Habimana	P	
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Sciences comptables	Daphné Drouin	P	
Sciences comptables	Jocelyne Gosselin	P	
Sciences de l'activité physique	Vincent Cantin	P	
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau		A
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Miron	P	
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux		A*
Sciences de l'environnement	Vincent Maire	P	
Sciences humaines	Thierry Nootens		A
Sciences infirmières	Liette St-Pierre		A
Sciences infirmières	Maude Dessureault		A*
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC		A*
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

Le professeur Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-305-26-01-17-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en si grand nombre.

CS-305-26-01-17-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 12.4 g des statuts du SPPUQTR est atteint.
Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-305-26-01-17-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués, en l'absence du secrétaire, à désigner le vice-président aux affaires universitaires du Syndicat à titre de président d'assemblée. Les délégués entérinent la proposition.

CS-305-26-01-17-04 Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible de modifier l'ordre du jour avant son adoption.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Comité des relations de travail :
 - 5.1. Rapport du CRT
 - 5.2. Mieux connaître la convention collective
 1. Le retour d'un congé de maternité
 2. Les règles de rattachement des cours
6. Suivi à la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective
7. Processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective
8. Code d'éthique des employés de l'UQTR : suivi
9. Régime de retraite de l'UQ (RRUQ) : point sur les négociations
10. **Tribune des délégués et des déléguées**
11. Adoption du procès-verbal de la 304^e réunion du conseil syndical
12. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
13. Information et dépôt de documents :
 - 13.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 534^e, 535^e et 536^e.
 - 13.2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de février 2017
 - 13.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
14. Affaires nouvelles :
 - 14.1. Proposition de félicitations et de remerciements au trésorier
15. Date de la prochaine rencontre : 23 février 2017
16. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 305^e réunion du conseil syndical.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-305-26-01-17-05 Rapport du comité des relations de travail**05.1 Rapport du VPRT**

Le président d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT indique que le grief déposé concernant la direction pédagogique de la clinique de chiropratique est rendu à l'arbitrage.

Le VPRT mentionne qu'il y a entente avec la Direction sur le grief déposé concernant les fonds de perfectionnement ad hoc pour les professeurs. Il fut convenu qu'à la fin de chacune

des années financières le résiduel des 80 000 \$ prévus à la convention sera distribué dans les départements.

Le VPRT indique qu'il tentera de faire de même pour la somme de 50 000 \$ prévue à la convention pour la recherche clinique. En 2015-2016, seulement 39 329 \$ ont été attribués.

05.2 Mieux connaître la convention collective

Le VPRT attire l'attention des délégués sur deux articles de la convention :

- Le retour d'un congé de maternité
- Les règles de rattachement des cours.

Pour ce qui est de la clause 19.21 concernant le congé de maternité, le VPRT insiste auprès des délégués pour qu'ils informent leurs collègues qu'il y a un allègement de tâche équivalent à trois crédits de prévu au retour d'un congé de maternité. Il faut toutefois que la professeure en fasse formellement la demande. Les crédits peuvent être utilisés sur une période de deux ans après la naissance de l'enfant.

Pour ce qui est de la clause 10.06 portant sur le rattachement départemental des nouveaux cours, le VPRT signale que la convention prévoit que s'il y a mésentente entre deux départements pour accueillir de nouveaux cours et que le doyen ne réussit pas à solutionner le problème, la commission des études doit trancher la question.

CS-305-26-01-17-06 Suivi à la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective

Le président d'assemblée invite la VPAS à présenter le point.

La VPAS souligne que dans le cadre de la lettre d'entente no 4 sur la répartition des dégagements de recherche et sur les impacts de la lettre d'entente sur la réduction des coûts de la convention collective, elle a réalisé deux histogrammes.

Il s'agit du nombre de dégagements de recherche attribués pour les années 2015-2016 et 2016-2017 et le pourcentage des récipiendaires de ces dégagements qui ont assumé des activités en supplément de tâche. La VPAS indique que pour l'année 2016-2017, 58 % des professeurs ayant bénéficié d'un dégagement de recherche ont donné l'équivalent d'au moins un cours en supplément de tâche. Ce pourcentage était de 55 % en 2015-2016.

Après avoir répondu aux questions des délégués, la VPAS indique que ces données permettront de mieux comprendre la situation lorsque l'UQTR fera connaître sa proposition sur la répartition des dégagements dans les centres de recherche.

Un délégué invite le Syndicat à élaborer une proposition qui tiendrait compte des besoins des professeurs.

Le VPRT indique que le doyen de la recherche lui a acheminé une proposition hier et qu'il la présentera aux délégués syndicaux lors de la prochaine réunion.

CS-305-26-01-17-07 Processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective

Le président d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT rappelle que les délégués syndicaux ont été invités à aborder, lors d'une prochaine assemblée départementale, le sujet des négociations pour le renouvellement de la convention collective. Il s'agit de la première démarche de consultation auprès des professeurs.

Le CRT termine l'élaboration d'un sondage qui sera expédié à l'ensemble des professeurs au cours des prochaines semaines. Le sondage permettra d'identifier les priorités des professeurs sur les principaux thèmes de la négociation. Le Syndicat formera par la suite des groupes de discussion sur différents sujets et rencontrera, par regroupement disciplinaire,

l'ensemble des départements. À la fin de ces démarches, le comité exécutif élaborera un cahier des revendications qui sera soumis au conseil syndical.

Le VPRT termine la présentation en mettant en garde les délégués contre les rumeurs qui peuvent circuler sur les négociations : imposition d'un cinquième cours, menace de lock-out, suppression du plancher d'emploi, etc. Présentement, le climat est très bon, les échanges sont cordiaux et il est très confiant que les négociations vont bien se dérouler. Il rappelle que l'entente sur les salaires et le plancher d'emploi se termine seulement en juin 2018.

Un délégué souligne qu'il serait intéressant que le comité exécutif élabore et présente un calendrier pour accompagner les différentes étapes de la négociation.

Le VPRT mentionne que le Syndicat n'est pas en retard et qu'il a déjà discuté de la question avec le directeur du Service des relations de travail de l'UQTR qui a d'ailleurs confirmé que l'Université souhaitait amorcer les négociations dès le début du mois de mars.

CS-305-26-01-17-08 Code d'éthique des employés de l'UQTR : suivi

Le président d'assemblée invite le président à faire le point sur la question.

Le président du Syndicat indique qu'il espérait présenter la nouvelle version du code d'éthique, mais les discussions avec la Direction et l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) se poursuivent. Le nouveau code d'éthique sera déposé à la prochaine réunion du conseil.

Le président résume toutefois les nombreux échanges menés afin de modifier la version du code rejetée par le conseil syndical en mai 2016 et énumère les principaux changements apportés au document initial :

1. Le recteur et le secrétaire général ne sont plus les responsables de l'application du code d'éthique
2. Un comité multipartite sera responsable du code d'éthique
3. Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) traitera les plaintes
4. La notion de conflit d'intérêts ne s'applique plus aux personnes habitant sous le même toit qu'un employé
5. Retrait du code des exemples de conflits d'intérêts
6. Retrait de la notion de conflit d'intérêts dans la supervision d'une partie apparentée
7. Retrait de l'obligation de divulguer un conflit d'intérêts
8. Retrait de l'obligation de signer un engagement à respecter du code d'éthique
9. Retrait de la référence à des sanctions pour le non-respect du code

Les délégués discutent des distinctions entre un code d'éthique et un code de déontologie. La proposition de l'UQTR semble un mix des deux types de documents puisque l'on fait allusion à des principes à respecter et à des conduites à régir.

Le président indique que le Syndicat s'est assuré que la liberté d'expression des professeurs et leur liberté universitaire soient assurées.

En réponse à une question d'un délégué, le président indique que pour l'instant il n'avait pas été question de l'implantation d'un code d'éthique dédié exclusivement aux professeurs comme aux HEC. Le Syndicat pourra rediscuter de cette possibilité.

Le président termine en réitérant que les délégués syndicaux auront l'occasion de se prononcer à nouveau sur la version finale du code.

CS-305-26-01-17-09 Régime de retraite de l'UQ (RRUQ) : point sur les négociations

Le président d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier rappelle que le professeur Pierre Baillargeon du Département de psychoéducation de l'UQTR représente les professeurs de l'UQ au comité de négociation du régime. Malheureusement, ce dernier ne pouvait être ici aujourd'hui.

Le trésorier rappelle les principales règles régissant le régime de retraite de l'UQ (RRUQ). Il souligne que les rentes ne sont plus indexées automatiquement depuis 2005 et qu'il est peu probable qu'elles le soient avant plusieurs années si le régime n'est pas modifié.

L'adoption de la loi 13 sur les régimes de retraite des universités a réactivé les négociations pour réformer le régime. L'objectif du Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) est de trouver une nouvelle formule d'indexation des rentes. Il présente un tableau synthèse des négociations :

Situation actuelle	Propositions patronales	Positions syndicales
Calcul de la rente 2 % par année sur 5 meilleures années	Statu quo	OK
Retraite anticipée 55/22 avec pénalité à 3 %	Retiré	OK
Retraite facultative 55/32 ou 35 ans service	55/35 ou 60/32 Retraite avant = pénalité actuarielle basée sur 65 ans à 6 % par année	OK
Décès postretraite Rente au conjoint réversible à 50 % jusqu'au décès	Statu quo	OK
Départ et décès préretraite Rentes au conjoint et aux enfants	Minimum légal Rente due versée à 65 ans	OK
Indexation garantie IPC-3 % et conditionnelle pour pleine indexation	75 % de l'IPC >2017 Indexation ponctuelle 0,5 % de cotisation pour les années 2005-2016	75 % de l'IPC incluant indexation ponctuelle à la charge des participants
Indexation conditionnelle Éliminée	Statu quo	
Cotisation 50 %/50 %	Entre 9 et 11 % de la masse salariale pour l'employeur	11 % de la masse salaire pour l'employeur. Le solde des cotisations, incluant l'indexation ponctuelle, aux frais des employés

Le trésorier termine en mentionnant qu'il était confiant que les parties impliquées s'entendraient rapidement sur les changements à apporter au régime de retraite de l'UQ (RRUQ).

CS-305-26-01-17-10 Tribune des délégués et des déléguées

Le président d'assemblée invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

- Le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, rapporte que son Assemblée départementale a discuté des prochaines négociations et ses collègues invitent le Syndicat à porter une attention particulière au développement de la recherche à l'UQTR. Concernant la répartition des dégagements de recherche, son Assemblée privilégie l'implantation d'un seul concours d'attribution où tous les

professeurs pourraient soumettre leur candidature et où les dégagements seraient attribués selon la qualité des dossiers.

Le professeur Agbebavi invite également le Syndicat à faire les représentations nécessaires pour que les ratios de remboursement des frais de déplacement et de séjour de l'UQTR soient revus à la hausse.

CS-305-26-01-17-11 Adoption du procès-verbal de la 304^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 304^e réunion du conseil syndical tenue le 24 novembre 2016 et n'avoir suggéré aucune correction, les délégués confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, appuyé par la professeure Jocelyne Gosselin, déléguée du Département des sciences comptables, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 304^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 24 novembre 2016.

CS-305-26-01-17-12 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical

Le président d'assemblée attire l'attention des délégués sur les nouveaux points ajoutés aux suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical :

1. Obtenir la liste des projets de recherche subventionnés par la Fondation de l'UQTR
2. Doter le Syndicat d'une règle sur le déroulement des assemblées générales
3. Recruter un représentant externe au comité de promotion 2017
4. Faire un don de solidarité de 1 000 \$ aux professeurs cliniciens de l'école vétérinaire de l'UdM
5. Préciser la marge de manœuvre des doyens académiques en enseignement et en recherche

CS-305-26-01-17-13 Information et dépôt de documents

14.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif

Le président d'assemblée attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 534^e, 535^e et 536^e réunions du comité exécutif tenues respectivement les 11 novembre, 1^{er} et 15 décembre 2016.

Il invite les délégués qui désirent obtenir des informations complémentaires à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif.

Le professeur Denis Boire, délégué du Département de biologie médicale, s'interroge sur le contenu du procès-verbal de la 534^e réunion du comité exécutif où il est précisé qu'il serait souhaitable qu'un membre du comité exécutif du Syndicat ne siège pas à des comités universitaires dont les décisions sont susceptibles d'être contestées par les professeurs ou par le Syndicat.

On répond que les statuts et le nouveau code d'éthique des officiers et du personnel du Syndicat invitent les membres du comité exécutif à respecter cette contrainte.

14.2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de février 2017

L'animateur invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical du mois de février 2017 :

- 2 février, réunion du comité exécutif du Syndicat
- 9 février, réunion du comité des relations de travail de la FQPPU
- 9-10 février, conseil fédéral de la FQPPU
- 11 février, randonnée en raquettes au parc de la Mauricie
- 13 février, réunion du conseil d'administration de l'UQTR
- 14 février, réunion de la commission des études
- 22 février, réunion du comité des services à la collectivité
- 23 février, réunion du conseil syndical
- 23 février, souper d'accueil des nouveaux professeurs

14.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU

Le trésorier du Syndicat, qui est aussi trésorier de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), fait le point sur les différents dossiers traités par la Fédération au cours des derniers mois.

Il invite d'ailleurs les délégués à se rendre sur le site de la Fédération afin de parcourir le dernier bulletin d'information.

Il termine en soulignant que lors du conseil fédéral de février prochain, il y aura des élections au comité exécutif de la Fédération et qu'il ne sollicitera pas de renouvellement de mandat après douze années d'implication.

Considérant l'implication du professeur Beaudry à la trésorerie de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) depuis 2005 et considérant l'exigence d'un tel engagement, les délégués lui expriment unanimement leurs remerciements à cet égard.

CS-305-26-01-17-14 Affaires nouvelles

Aucune question traitée à ce point de l'ordre du jour.

CS-305-26-01-17-15 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 23 février 2017.

CS-305-26-01-17-16 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 14 h 30.

Président de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Christian Linard

Alain Gamelin